

PHOSTOXIN® TABLET

USAGE PHYTOPHARMACEUTIQUE

GÉNÉRATEUR DE PHOSPHINE POUR LA FUMIGATION
DES LOCAUX ET DES PRODUITS RÉCOLTÉS.
PRODUIT RÉSERVÉ AUX APPLICATEURS AGRÉÉS.

Présentation

Préparation génératrice de gaz contenant du phosphore d'aluminium 56% w/w pour combattre les insectes infestant les marchandises stockées.

Informations réglementaires

Substance active : Phosphore d'aluminium (56%)

N° de l'AMM : 9500323 (DETIA DEGESCH GmbH)

Usages autorisés : Désinsectisation par fumigation des locaux de stockage des produits d'origine végétale. Désinsectisation par fumigation des produits récoltés. Réservé à un usage professionnel (opérateurs certifiés)

L'utilisation des gaz toxiques en agriculture est régie par les textes suivants dont les dispositions doivent être rigoureusement respectées :

- Arrêté du 4 août 1986 paru au J.O. du 22 août 1986
- Décret n° 88-448 du 26 avril 1988 paru au J.O. du 27 avril 1988

Mode et doses d'emploi

Dosage : 9 à 15g / m³

Pour une utilisation uniquement comme insecticide pour les aliments entreposés :

Récoltes / Situations	Dose individuelle	Nombre de traitements maximum (par lots)
Grains, graines oléagineuses entreposées, noix, thé, caroube et tisanes, épices secs entreposés	5g PH ₃ / m ³ (5 comprimés/m ³)	1
Café, cacao		
Fumigation ambiante		
Tabac		
Céréales sur navires en transit	3g PH ₃ / m ³ (3 comprimés/m ³)	

- Lors de la fumigation dans les silos, il est recommandé d'utiliser le distributeur automatique de comprimés.

- Ne pas utiliser dans les denrées alimentaires / aliments pour animaux en vrac où le comprimé sera en contact direct avec la denrée.

- Les dosages minimaux sont appliqués si les marchandises entreposées sont emballées en vrac.

- La fumigation peut être effectuée dans des conditions optimales comprises entre 20°C et 30°C et avec une humidité relative comprise entre 50 % et 75 %.



Références et conditionnements

Réf. I8300 : Flacon de 1 kg (Comprimés de 3 g)
Carton de 22 unités

Précautions particulières

Produit pour les professionnels :

Utiliser les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Tenir la bouteille écartée du corps lors de l'ouverture. Un contrôle d'ingénierie de l'exposition de l'opérateur doit être utilisé dans la mesure du possible, en plus des équipements de protection individuels.

Temps d'exposition

- 5 - 14 jours minimum pour les produits céréaliers, les céréales, les fruits secs, vides, les graines oléagineuses, le tabac.

- 21 jours pour les céréales sur les navires en transit.

Délai d'attente

Après aération, les délais d'attente suivants doivent être respectés pour les denrées comestibles :

Céréales, graines oléagineuses, légumes secs, thé, café, tisanes, cacao, épices, fruits et champignons	7 jours
Produits transformés à base de céréales	14 jours
Noix	21 jours
Pistaches	35 jours